



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**RECTORAT**

**Service  
Hygiène et Sécurité**

Le Recteur de l'académie Nancy-Metz

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Nancy, le 12 mars 2008

Dossier suivi par :

Sophie MISIAK PREVOT  
ACMO Académique  
Site Santifontaine  
2 rue Philippe de Gueldres  
Case officielle n° 30013  
54035 Nancy Cedex

Objet : exercice d'évacuation incendie

Pour le premier trimestre de l'année scolaire, 97% des établissements ont envoyé leurs comptes-rendus d'exercices d'évacuation incendie au service hygiène et sécurité, soit 350 sur 360 établissements.

Après lecture de tous ces comptes-rendus par l'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) académique, il me semble important de vous faire part de ses conseils en pièce jointe.

Téléphone :  
03 83 86 24 88

Adresse électronique :  
ce.ihis@ac-nancy-metz.fr

Je vous remercie d'en tenir compte pour vos prochains exercices d'évacuation incendie.

Michel Leroy

## QUELQUES CONSEILS POUR VOS PROCHAINS EXERCICES D'EVACUATION INCENDIE

- Il est important que tout le monde évacue les locaux quelles que soient les circonstances (récréation, fausse alerte, moments de repas...). deux exercices supplémentaires sont obligatoires pour les établissements scolaires possédant un internat.
- Tout le monde doit rejoindre le lieu de rassemblement qui doit être éloigné de deux fois et demie la hauteur du bâtiment pour la sécurité des usagers et pour permettre l'accessibilité des secours.
- Les fenêtres et les portes doivent être fermées, mais les portes ne sont pas fermées à clé.
- Le comptage des élèves est indispensable (ex : billet d'appel remis à une personne référente, prendre le cahier d'appel...)
- L'information doit être faite autrement que par une note de service. Des consignes de sécurité précises doivent être fournies à tous les personnels, l'intervention de l'ACMO avec le professeur principal dans les classes est possible.
- Un protocole doit être mis en place pour l'évacuation d'un élève à mobilité réduite. Il est réalisé avec les parents, le professeur principal, le CPE, l'infirmier, les pompiers et l'ACMO. Il doit être pratiqué avant l'exercice d'évacuation incendie. (voir document annexé de l'observatoire national de la sécurité des établissements scolaires)
- En cas de travaux effectués par une entreprise extérieure dans votre établissement, les salariés doivent être également évacués au cours de l'alerte. Il faut prévoir les modalités d'évacuation dans le plan de prévention préalable à tout commencement de travaux.
- Un élève pris sur le fait pour un déclenchement intempestif, peut participer de façon active au prochain exercice d'évacuation incendie avec des tâches précises (prise en charge du chronomètre, serre-file pour un bâtiment, ouverture des accès avec l'ACMO, rédaction du compte rendu avec le gestionnaire....).
- L'équipe de sécurité est choisie parmi le personnel et les élèves volontaires (jeunes sapeurs-pompiers volontaires, secouristes...) en déterminant le rôle de chacun.
- L'enchaînement d'un exercice d'évacuation incendie avec un exercice de mise à l'abri ou de confinement est à proscrire afin d'éviter toute confusion.
- Le plan d'évacuation à chaque niveau est affiché près des escaliers.
- Les consignes d'évacuation incendie, mises à jour, sont affichées dans tous les locaux et les circulations. Elles peuvent être inscrites sur fond rouge, afin de les différencier des autres consignes (consignes en cas d'accident sur fond vert, consignes en cas de risques majeurs sur fond bleu).